



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le 09/10/2024

ID : 057-245700695-20240925-C20240924_08_SI-AR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, M. Michel SCHMITT, Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Hassan FADI, Fernand LUCAS suppléant représentant M. Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER, MM. Bertrand MATHIEU, Alain REDINGE, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Hervé PATAT, MMES Marie-Odile KRIEGER, Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Olivier KORMANN, Mme Christelle MAZZOLINI, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration :</u> Bertrand ALESCH	à	Michel SCHMITT,
Bernard DORCHY	à	Bernard ZENNER
Thierry MICHEL	à	Eric GONAND
Emmanuelle JACQUEMOT	à	Roland BALCERZAK
Déborah LANGMAR	à	Denis BAUR
Joseph BAUER	à	Joseph GHAMO
Brigitte DA COSTA	à	Joël IMMER
Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Mme Mauricette NENNIG, Marie-Pierre LAGARDE, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE, Christopher PAQUET

Date de la convocation : 28 août 2024

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 38
Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : Céline CONTRERAS



8. Objet : Schéma de mutualisation - Rapport annuel 2023

Vu l'article L. 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui dispose que chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant,

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2021 portant communication du projet de schéma de mutualisation de la CCCE, et entamant la procédure de consultation et de délibération conforme avec les Communes membres,

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 12 avril 2022 adoptant le schéma de mutualisation entre les Communes membres et la CCCE,

Considérant que depuis l'adoption du schéma de mutualisation, la CCCE est entrée dans une démarche active de mutualisation faisant l'objet de communications régulières quant à son état d'avancement,

Le Conseil communautaire est informé de l'avancement du schéma de mutualisation au cours de l'année 2023, comme suit :

- Concernant l'orientation n° 1 « Formaliser les mutualisations existantes » : les mutualisations existantes ont fait l'objet de communications, dans le cadre de la présentation du rapport annuel 2022 relatif au schéma de mutualisation par délibération n° 6 du Conseil communautaire du 26 septembre 2023, et dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire par délibération n° 9 du 7 novembre 2023 ;
- Concernant l'orientation n° 2 « Création d'un service commun achat et commande publique » : poursuite de l'exécution du groupement de commandes permanent constitué par délibération du Conseil communautaire du 26 janvier 2022 pour une durée de 4 ans jusqu'à la fin du mandat en 2026, par la conclusion d'un marché groupé entre la CCCE et 18 communes membres, attribué pour la fourniture de papier d'impression à la société Lacoste sise 84250 Le Thor, pour un montant maximum annuel de 35 000,00 € H.T. ;
- Concernant l'orientation n° 3 « Création d'un service commun harmonisation de la compétence Informatique » : poursuite de l'exécution des conventions portant mise à disposition du service informatique de la CCCE avec chacune des communes membres ;
- Concernant l'orientation n° 4 « Transfert de la compétence Eau potable » : poursuite des études et diagnostics techniques, administratifs, institutionnels et financiers, dans l'hypothèse d'une prise de compétence par la CCCE le 1^{er} janvier 2026 ;
- Concernant l'orientation n° 5 « Police intercommunale » : poursuite de la réflexion et de la mise en œuvre par un dimensionnement et une gouvernance entre communes, sans lien direct avec la CCCE ;
- Concernant l'orientation n° 6 « Gestion mutualisée du logiciel d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols et du SIG » : poursuite de l'utilisation du logiciel d'instruction dématérialisé des demandes d'autorisation d'urbanisme et de saisine par voie électronique des demandes, incluant la compatibilité, l'interopérabilité et la synchronisation avec la solution de système d'information géographique de la CCCE ;
- Concernant l'orientation n° 7 « Maîtrise d'Ouvrage Déléguée dans le cadre des travaux de voirie et de réseaux » : conclusion de 6 conventions de maîtrise d'ouvrage déléguées, pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux d'un montant total de 2 183 000 € T.T.C. ;

- Concernant l'orientation n° 8 « Portage intercommunal du Pacte Territorial de Relance et de Transition Energétique » : poursuite de l'exécution du pacte du 29 octobre 2021 ainsi que mise à jour régulière et organisation d'un comité intégrateur une fois par an.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 17 septembre 2024,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- **de prendre acte de cette communication.**

Le Conseil communautaire prend acte.

Fait à Cattenom, le 25 septembre 2024

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240925-C20240924_08_SI-AR

